

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, GAMON Jean-Christophe, ORIOL Christophe, PAROL Bernard

Absents excusés : AIME Sophie, CALLET Nathalie, HEGOBURU Franck

Approbation du dernier PV à l'unanimité

DE2023-21 – SYNDICAT DES EAUX – RAPPORT ANNUEL 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le rapport établi par le Syndicat des eaux Annonay Serrières sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2022**

DE2023-22 – REVISION LOYER APPARTEMENT COMMUNAL

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de réviser le loyer de l'appartement communal**
- **FIXE le loyer à 354 € par mois à dater du 1^{er} janvier 2024**

Il est précisé qu'étant concernée par cette délibération, Mme BOUTONNET Madeleine n'a pas pris part au vote

DE2023-23 – VIREMENT DE CREDITS

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour le virement de crédits suivants :

Section fonctionnement :

➤ Compte 6161 – Multirisques	: - 1 800 €
➤ Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	: - 5 000 €
➤ Compte 6135 - Locations mobilières	: + 1 300 €
➤ Compte 6156 – Maintenance	: + 2 500 €
➤ Compte 6232 _ Fêtes et cérémonies	: + 1 000 €
➤ Compte 6413 – Personnel non titulaire	: + 1 500 €
➤ Compte 6451 – Cotisations à l'URSSAF	: + 500 €

Section investissement :

➤ Compte 2151 – Réseaux de voirie	: - 1 000 €
➤ Compte 20422 – Bâtiments et installations	: + 1 000 €

DE2023-24 – ACHAT TERRAIN POUR ARRET DE BUS DANS LES BARGES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de la parcelle A 1621 de 97 m² qui appartient à M. BRUYERE Xavier pour régulariser la situation, l'emplacement de l'arrêt de bus dans les Barges.

Elle informe le Conseil Municipal que M. BRUYERE serait vendeur au prix de 10 € le m² soit un total de 970 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE son accord pour l'achat de la parcelle A 1621 au prix de 970 €**
- **AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision**
- **PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune**

DE2023-25 – BUDGET 2024 – OUVERTURE DE CREDITS

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture des crédits suivants :

➤ **Chapitre 20 : 600 €**

- Compte 2031 : 600 €

➤ **Chapitre 21 : 46 000 €**

- Compte 2111 : 15 000 €
- Compte 212 : 15 000 €
- Compte 2151 : 15 000 €
- Compte 2183 : 1 000 €

➤ **Chapitre 23 : 20 000 €**

- Compte 2313 : 10 000 €
- Compte 2314 : 10 000 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2024

DE2023-26 – ECOLE D'ANNONAY– PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de la ville d'Annonay, une convention pour la participation financière d'un enfant scolarisé dans un de leur établissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de signer la convention avec la ville d'Annonay pour la participation financière des communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés dans une école publique d'Annonay uniquement pour les élèves de classe élémentaire**
- **AUTORISE Mme le maire à régler la participation de l'enfant scolarisé**

DE2023-27 – SALLE D’ANIMATION RURALE – MODIFICATION REGLEMENT ET TARIFS

Après plusieurs mois d’utilisation de la salle, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de faire quelques ajustements au niveau du règlement et des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE le règlement présenté et ci-annexé**
- **APPROUVE les tarifs applicables ci-annexés à tous les contrats de mise à disposition de la salle signés à dater du 1.12.2023**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la mise à disposition de la salle d’animation rurale**

DIVERS :_

- La cérémonie des vœux aura lieu le 21 janvier à 11H
- Des travaux concernant la canalisation d’eau sont prévus en janvier ruelle des meunières
- Les illuminations seront posées le 1 décembre